

Ce document vous est offert par
la Banque Carrefour de la sécurité sociale.

Il peut être diffusé librement, à condition de
mentionner la source et l'URL

**Banque Carrefour
de la
Sécurité Sociale**

Chaussée Saint-Pierre 375
B-1040 BRUXELLES

Tél: +32 2 741 83 11
Fax: +32 2 741 83 00

19/12/01

Intégration I605

Version :	02
Statut :	traduction validée
Historique :	O2/O2/96/76.0
Date de la dernière version :	1/05/2001

Intégration I605

I. À propos de ce document

Ce document décrit le répertoire des personnes de la BCSS. En outre, il contient une description des fonctionnalités offertes par ce formulaire I605, de son mode de traitement, ainsi qu'un inventaire des formats des soumissions et réponses possibles.

Le formulaire Intégration I605 peut être utilisé on-line ou en mode batch pour des intégrations, que ce soit à l'aide d'un code qualité pertinent ou non. Les codes qualité suivants peuvent être utilisés:

- 902: inscription provisoire
- 000: inscription définitive
- 001 à 900 inclus: une qualité significative

II. Le répertoire des personnes de la BCSS

La mise en page du répertoire des personnes de la BCSS est la suivante:

Chaque ligne dans le répertoire des personnes indique pour le secteur quel dossier existe dans une qualité et une phase déterminées pour une personne déterminée pendant une période déterminée. Lorsque la date de fin de cette ligne n'est pas remplie, le dossier est encore actif. La façon dont la BCSS traitera une intégration ou une modification d'une ligne est expliquée ci-dessous.

NISS	Secteur	Code qualité	Code phase	Date de début	Date de fin	Date dernière modification
------	---------	--------------	------------	---------------	-------------	----------------------------

A. Le numéro NISS (9999999999)

Structure du numéro NISS

Le numéro NISS a la structure suivante: AAMMJJNNCC où

- AA : Année
- MM : Mois
- JJ : Jour
- NNN : Numérateur (compteur)
- CC : Check-digit

Les différents numéros NISS se distinguent sur base de la valeur possible de MM:

1. Numéro de Registre National: MM < 20
2. Numéro de Registre Bis: 20 <= MM < 40 : sexe inconnu (lors de la création !!!)
40 <= MM < 60 : sexe connu (lors de la création !!!)
3. Numéro de Registre Ter: 60 < MM

Lorsque le sexe est connu – lors de la création – le numérateur est pair pour le sexe féminin et impair pour le masculin.

Lorsqu'un numéro de Registre BIS a été attribué, celui-ci ne sera plus modifié si le sexe est (in)connu ou a changé depuis la date de création, ou si la date de naissance a changé.

Signification des champs "AAMMJJ":

1. Dans les Numéros nationaux et bis ces champs sont fonction de la date de naissance.
2. Dans les Numéros ter ces champs sont fonction de la date de création.

Lorsque le jour ou le mois de naissance ne sont pas connus pour un numéro de Registre national, ces champs reçoivent la valeur "00".

Modifications (NISS)

1. Un secteur ne peut remplacer un numéro NISS par un autre numéro NISS dans les lignes du répertoire des personnes appartenant à son secteur qu'en éliminant explicitement ces lignes et en les ajoutant de nouveau avec le nouveau numéro.
2. Si un numéro NISS (numéro BIS ou TER) doit être modifié globalement – ceci n'est possible que pour les numéros ter en numéros ter, numéros ter en numéros bis, numéros ter en numéros nationaux, numéros bis en numéros bis et numéros bis en numéros nationaux – ceci peut être effectué par un T.I. 910M.

À la demande explicite du Registre National (T.I. 000R) il est également possible de changer un numéro national par un autre numéro national, ce qui aboutit également à une modification globale.

B. Code Secteur (999)

Un secteur peut seulement intégrer et adapter ses propres lignes dans le répertoire des personnes, de sorte que ce champ ne peut pas être changé.

C. Code qualité (999)/ Code phase (99)

Les différents codes qualité

Les valeurs possibles sont énumérées ici, ainsi que le lien entre ces deux codes.

Code Qualité	Code Phase	Signification
000	00	Inscription définitive
001-900	00-99	Code qualité significatif
902	00	Inscription provisoire
999	00	Remplacement par un autre NISS (est réalisé globalement par la BCSS, suite à la mutation registre national ou BIS)
998	00	Annulation remplacement (est réalisé globalement par la BCSS suite à la mutation registre national ou BIS)

Code qualité "000" - '902'

Quand le code qualité est "000" – le code phase est en outre "00" -, il s'agit en fait d'une inscription définitive. Un code qualité "902" indique qu'il s'agit d'une inscription provisoire. Spécifiquement, ceci signifie que le secteur peut demander un nombre limité de données d'identification pour cette personne. La différence entre ces deux codes qualité est que dans le cas d'une inscription provisoire l'institution ne reçoit pas de la BCSS des données de mutation relatives à cette personne, mais bien dans le cas d'une inscription définitive.

Lorsqu'une institution accorde un vrai code qualité significatif ("001" – "900") à une personne pour le répertoire des personnes – ceci équivaut toujours à une inscription définitive – les lignes de ce secteur relatives à cette personne avec la qualité "000" ou "902" seront en principe éliminées. Ceci parce qu'un code qualité significatif "001" à "900" implique un code qualité "000" et "902".

Ainsi tous les formulaires qui ont été paramétrés dans le répertoire des références de la BCSS pour ce secteur à l'aide d'un code qualité "902" peuvent être obtenus par ce secteur pour les NISS avec un code qualité "000" à "900". Les formulaires paramétrés à l'aide du code qualité "000" peuvent être obtenus par ce secteur pour les NISS avec un code qualité "001" à "900" dans le répertoire des personnes de la BCSS.

Remarquez que les formulaires paramétrés à l'aide d'un code qualité significatif (p.ex. "002") ne peuvent être utilisés par ce secteur que pour les NISS avec le même code qualité (resp. "002") – dans le répertoire des personnes de la BCSS.

La modification des codes qualité / périodes

Le tableau suivant montre les étapes qu'il faut franchir pour créer ou modifier dans le répertoire des personnes une ligne du répertoire des personnes avec un code qualité / code phase spécifique, lorsque ces institutions / secteurs ont accès à ce TI. Le tableau montre par ailleurs les transitions possibles.

de

		nihil	000	001 - 900	902
de vers	000	605A/I605	605A / I605		604A / 605A / I605 / 607M
	001 - 900	605B / I605	607M/I605	607M/U607/I605	607M/I605
	902	603A/I605			
	éliminer		607M	607M/U607/S607	607M/U607/S607

D. Date de début et de fin

Deux lignes – avec le même ensemble de quatre éléments (NISS, secteur, code qualité, code phase) sont agrégées lorsque les périodes décrites par leur date de fin et de début se chevauchent. Pour ne pas avoir à contrôler chaque fois l'intégrité, on vérifiera chaque fois ces agrégations en cas d'intégration ou de modification et ceci évidemment uniquement sur les lignes avec ce même ensemble de quatre.

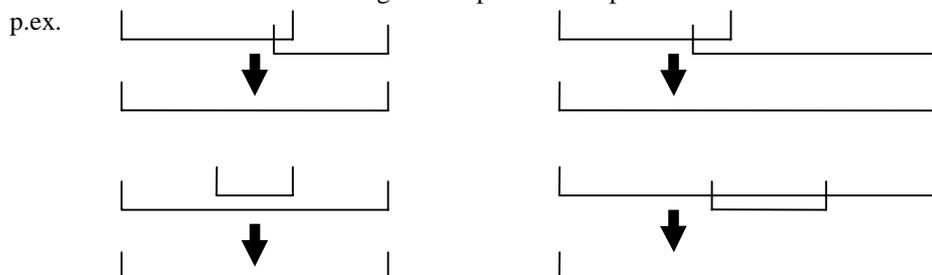
Lorsque deux lignes se chevauchent, on réduira ces deux lignes à une ligne dont la date de début est le minimum des deux dates de début et la date de fin est le maximum des deux dates de fin (lorsqu'une des deux dates de fin n'est pas remplie, le résultat n'est pas non plus rempli).

Lorsque le code qualité est "000" ou "902" – et donc le code phase "00" –, une date de fin n'est pas remplie; la date de début n'a pas non plus de signification fonctionnelle – cette dernière doit de toute façon obligatoirement être remplie. Ceci signifie que seule une ligne peut apparaître dans le répertoire des personnes pour un NISS déterminé dans un secteur. Si une intégration a lieu sur cette ligne, il est souhaitable de prendre comme date de début la plus petite date des deux dates de début.

Dans les autres cas l'intégration ou la modification d'une ligne déterminée aboutira à l'ajout ou à l'élimination ou l'adaptation d'une ligne physique dans le répertoire des personnes avec un même NISS, secteur et code qualité / code phase.

Lors de l'intégration / modification d'une ligne déterminée, il se peut qu'une ou plusieurs de ces lignes physiques soient éliminées du répertoire des personnes sans empêcher l'accès au dossier de ce secteur. En outre, il y a lieu d'observer que pour chaque ensemble de quatre éléments (NISS, secteur, code qualité et code phase) il ne peut y avoir qu'une seule ligne dont la date de fin n'est pas remplie.

Les figures ci-dessous montrent comment deux lignes du répertoire des personnes avec le même secteur, le même numéro NISS et le même code qualité / code phase qui ont des périodes chevauchantes aboutissent à une ligne du répertoire des personnes.



E. Date dernière modification:

Cette date est adaptée après chaque modification à cette ligne dans le répertoire des personnes. Ceci est implémenté comme un timestamp.

III. I605

A. Description du flux intégration I605

A.1. Intégration I605 acceptée avec NISS soumis

Lorsqu'il n'y a pas d'anomalie fatale ou d'anomalie non-fatale (warning), une soumission I605 reçoit une réponse I605, variante I606. Lorsqu'une anomalie non-fatale (warning) a été constatée mais qui n'entrave pas l'intégration, la réponse est une réponse I605 variante N001 (réponse du second type).

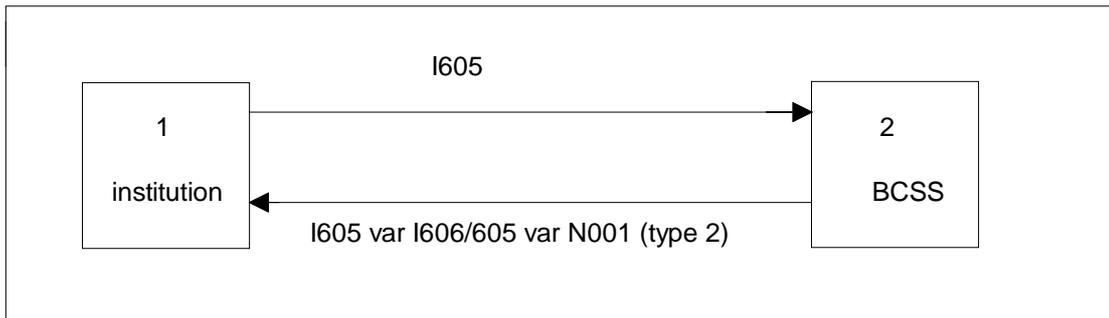


figure 1

A.2. Intégration acceptée, avec un autre NISS que celui qui a été soumis.

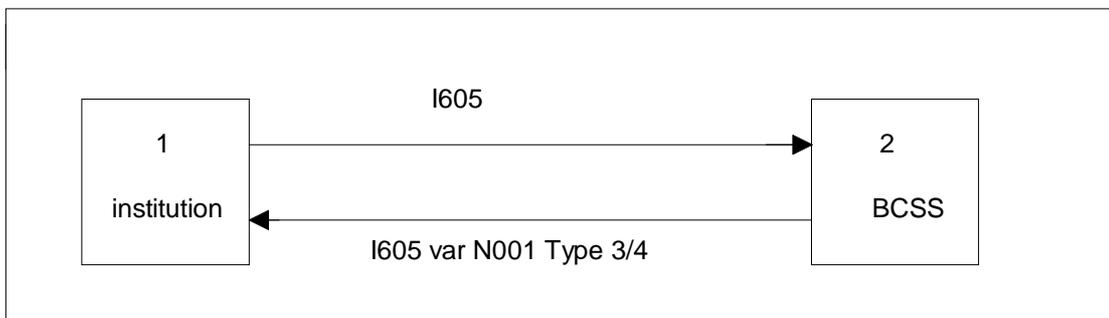


figure 2

A.3. Intégration refusée

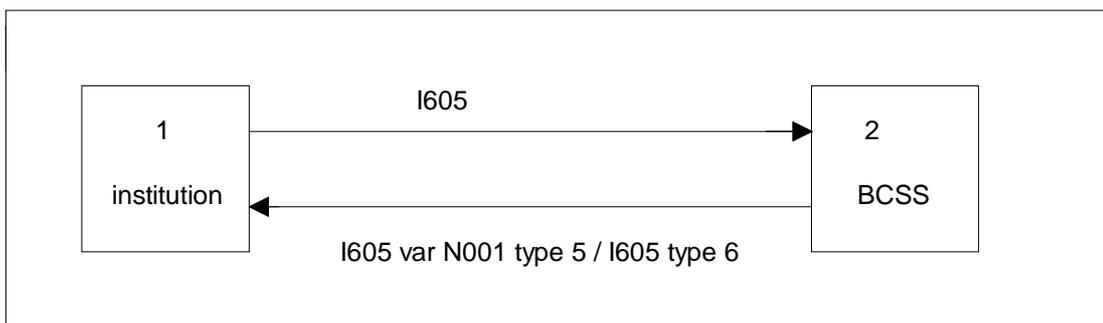


figure 3

B. B. Contrôles disponibles.

Les données pouvant être confirmées par la Banque Carrefour sont les suivantes:

- 1) phonème du nom de famille
- 2) date de naissance
- 3) première lettre du prénom obligatoire dans tous les cas (blanc n'est pas permis)
- 4) première lettre du prénom, blanc est autorisé
- 5) code pays, code postal et/ou code commune de l'adresse de résidence ou de l'adresse de paiement

Remarque: il est impossible de contrôler la validité du contenu de l'adresse.

Les contrôles obligatoires sont établis par qualité en concertation avec le secteur.

Chaque secteur peut décider librement de l'ordre à suivre pour l'exécution des contrôles; cet ordre est fixé dans le contrat entre la BCSS et le secteur.

Les contrôles d'identification relatifs à un numéro Bis sont exécutés au moyen d'une consultation du Registre Bis de la BCSS.

Les contrôles d'identification relatifs à un numéro national sont d'abord exécutés en consultant le mini registre de la BCSS.

Si le résultat de ces tests est positif, l'intégration est acceptée. Si le résultat est négatif, le Registre National est consulté on-line. Si le résultat du contrôle vis-à-vis du Registre National est positif, l'intégration est acceptée et la mise à jour du mini registre à partir des données du Registre National est demandée. Si le résultat de ce dernier contrôle est négatif, la demande d'intégration est rejetée.

C. Utilisation des préfixes BCSS pour le message I605

Chaque colonne du schéma contient un préfixe spécifique. Pour chaque type de message (soumission, réponse) les valeurs spécifiques des zones sont remplies.

1 Instructions pour la lecture des tableaux ci-après

- * un tiret (-) dans une zone: cette zone n'est pas utilisée dans ce préfixe
- * blancs (b) : la zone doit être remplie à l'aide de blancs
- * 3005 : cette valeur figure dans le schéma à titre d'exemple
- * référence interne: les trois premières lettres indiquent qui crée et qui gère cette référence
Cette structure n'est donnée qu'à titre d'exemple.

Exemple: le Ministère des Affaires Sociales envoie des soumissions I605 à la BCSS

	Soumission I605	Réponse définitive (intégration acceptée)	Rejet (Code retour réseau)	Rejet (Code retour application)
PARTIE RESEAU				
CONSTANTE/CODE RETOUR RESEAU	TAPE/U62N/X25N	0000	<u>3005</u>	0000
VERSION PREFIXE	A1	A1	A1	A1
SECTEUR	016 (= MPS)	016 (= MPS)	016 (= MPS)	016 (= MPS)
TYPE_INSTITUTION	000	000	000	000
REFERENCE INTERNE SECTEUR	<u>SVZ456789012345</u>	<u>SVZ456789012345</u>	<u>SVZ456789012345</u>	<u>SVZ456789012345</u>
USER-ID	<u>45010100148</u>	<u>45010100148</u>	<u>45010100148</u>	<u>45010100148</u>
TYPE_DEMANDE	D0I/O0I	F0I	F0I	F0I
NISS	<u>48120400101</u>	<u>48120400101</u>	<u>48120400101</u>	<u>48120400101</u>
CODE RETOUR APPLICATION	-	000000	000000	<u>901050</u>
PARTIE FORMULAIRE				
FORMULAIRE	I605	I605	I605	I605
VARIANTE	bbbb	I606	N000	N001
PARTIE MESSAGE	bbbbb	bbbbb	bbbbb	bbbbb
PARTIE GESTION REPONSE				
IDENTIFICATION APPLICATION	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb
REFERENCE INTERNE REPONDEUR	bbbbbbbbb	<u>KSZ123456789012</u>	<u>KSZ123456789012</u>	<u>KSZ123456789012</u>
DATE ENVOI SOUMISSION	<u>9510151030</u>	<u>9510151030</u>	<u>9510151030</u>	<u>9510151030</u>
DATE ENVOI REPONSE	-	<u>9510210821</u>	<u>9510210821</u>	<u>9510210821</u>
DELAI DE REPONSE	<u>J20/M05</u>	-	-	-
ACTION TIMEOUT	<u>M</u>	-	-	-
REUSSITE FLUX	0 (= originale)	A (= intégration acceptée)	E (= soumission refusée)	E (= soumission refusée)
PARTIE REPERTOIRE				
CODE QUALITE	<u>001</u>	<u>001</u>	<u>001</u>	<u>001</u>
PHASE	<u>00</u>	<u>00</u>	<u>00</u>	<u>00</u>
DEBUT REPERTOIRE	<u>19920515</u>	<u>19920515</u>	<u>19920515</u>	<u>19920515</u>
FIN REPERTOIRE	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb
DEBUT MESSAGE	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb	<u>bbbbbbbbb</u>	<u>bbbbbbbbb</u>
FIN MESSAGE	bbbbbbbbb	bbbbbbbbb	<u>bbbbbbbbb</u>	<u>bbbbbbbbb</u>
SECTEUR FOURNISSEUR	025 (= BCSS)	025 (=BCSS)	025 (= BCSS)	025 (= BCSS)
TYPE INSTITUTION FOURNISSEUR	000	000	000	000

D. Mise en page fonctionnelle soumission

La partie données de la soumission doit être en format IHFN. La partie données de la soumission I605 peut contenir différents groupes de données d'identification. Certains groupes sont obligatoires en vue d'une identification minimale, d'autres groupes de données qui sont utilisés lors de contrôles de cohérence sont facultatifs et dépendent des contrats passés entre la BCSS et le secteur.

E. Interprétation fonctionnelle des réponses I605

Les résultats possibles du traitement d'une soumission I605 peuvent être répartis en 3 grandes catégories: a) le traitement avait pour but d'intégrer le NISS proposé dans le répertoire des personnes; b) le traitement avait pour but d'intégrer un autre NISS que celui proposé dans le répertoire des personnes; c) la demande d'intégration a été rejetée et aucune modification n'a été apportée au répertoire des personnes. Les différentes réponses sont décrites ci-dessous. La seule façon de vérifier si une intégration a été acceptée ou refusée est d'examiner le code "réussite flux", qui est compris dans le préfixe réponse. A = intégration acceptée, R = intégration mais avec un autre NISS que celui qui avait été proposé, E = intégration refusée.

E.1 Réponse 1: intégration acceptée / Réussite flux = A.

Cette réponse est envoyée lorsque l'intégration s'est déroulée sans problèmes. Le NISS a donc été intégré pour le secteur de soumission.

La partie données de la réponse contient une image du répertoire des personnes, pour le NISS, les codes secteur, qualité et phase qui sont spécifiés dans la soumission. La réponse 1 contient au minimum 1 et au maximum 3 occurrences de la paire (Date de début dossier, Date de fin dossier) avec mention des périodes pendant lesquelles le NISS indiqué est connu pour le secteur indiqué sous les codes qualité et phase spécifiés. Cette réponse est communiquée en IHFN.

E.2 Réponse 2 : intégration acceptée + warnings (=segment ERCA1 avec qualifiant 508) /Réussite flux = A

Cette réponse est transmise lorsque, suite à l'intégration, de petites incohérences ont été constatées entre les données comprises dans la soumission et les données reprises dans les registres de références. Malgré ces incohérences la demande d'intégration a été acceptée et le NISS proposé a été intégré dans le répertoire des personnes de la BCSS.

La partie données de la réponse contient une image du répertoire des personnes, pour le NISS, les codes secteur, qualité et phase qui sont spécifiés dans la soumission. La réponse 2 contient au minimum 1 et au maximum 3 occurrences de la paire (Date de début dossier, Date de fin dossier) avec mention des périodes pendant lesquelles le NISS indiqué est connu pour le secteur indiqué sous les codes qualité et phase spécifiés. Elle contient en outre un ou plusieurs codes retour qui indiquent quelles incohérences ont été constatées. Cette réponse est transmise en IHFN.

E.3 Réponse 3 = intégration avec nouveau NISS + code retour 1 (1 seul segment ERCA1 avec qualifiant = 510 ou 511) / Réussite flux = R

Cette réponse est transmise dans le cas suivant.

Le NISS transmis dans la soumission a été remplacé par un autre NISS (après un 000R transmis par le Registre national ou un 910M traité par la BCSS). Dans ce cas la BCSS vérifie la validité des données d'identification comprises dans la soumission par rapport aux données connues pour le numéro remplaçant le numéro soumis. Si ces données sont valides, la BCSS

créé une réponse de type 3 avec un code retour indiquant que le NISS initial a été remplacé et avec mention du nouveau NISS.

E.4 Réponse 4 = refus d'intégration + code retour (1 seul segment ERCA1 avec qualifiant = 509 ou 512) + Situation répertoire des personnes pour le NISS proposé (Segments GSAA1 + DTMB1) / Réussite flux = E

La réponse 4 est transmise lorsque les contrôles quant à la cohérence entre les données d'identification communiquées dans la soumission et celles des registres de références révèlent des incohérences qui rendent l'intégration impossible (NISS erroné, phonème du nom incorrect, ...). La réponse comprend un code retour indiquant l'anomalie constatée. Elle peut également comprendre l'image du répertoire des personnes pour le NISS en question dans un segment DTMB1. La présence de ce segment et du séparateur associé GSAA1 est une condition indispensable et dépend autant de l'anomalie constatée que de la présence préalable du NISS dans le répertoire des personnes de la BCSS. Cette réponse est transmise en format IHFN.

Attention: Cette réponse est également transmise quand la soumission I605 comprend un NISS remplacé et quand les données d'identification communiquées dans le I605 ne sont pas cohérentes vis-à-vis des données connues dans les registres de références pour le nouveau NISS. Dans ce cas la réponse I605 var N001 du type 4 comprend dans le préfixe le NISS soumis et dans la partie données le code retour indiquant l'anomalie constatée. LE NISS QUI REMPLACE LE NISS SOUMIS N'EST PAS INTEGRE ET N'EST PAS COMMUNIQUE DANS CETTE REponse. L'institution de soumission peut ensuite adopter les mesures nécessaires et au besoin soumettre à nouveau le cas en vue d'une intégration. Si le NISS remplacé est à nouveau soumis avec les données d'identification correctes, le NISS remplaçant est intégré et devient une réponse 3.

E.5 Réponse 5 = refus d'intégration suite à une anomalie dans le système / Réussite flux = E

Cette réponse est composée du préfixe réponse A1 qui contient un code retour indiquant l'anomalie constatée. Ce message peut seulement être transmis en cas de problèmes avec le système (connexion APPC, DB2, ...). Cette réponse signifie en outre que la transaction avec la BCSS est terminée. Contrairement aux réponses précédentes, cette réponse ne contient pas de partie données. Cette réponse est transmise en format 'plat'.

COMPOSITION DES REPONSES TRANSMISES PAR APPLICATION I605

Type de réponse	Réussite flux	Formulaire	Variante	Identification réponse du message (BGMA1)	Date envoi (DTMA1)	(ERCA1) Codes retour + qualifiant (ATTA1)	Séparateur pour les groupes segment (GSAA1)	1 période Image du répertoire (DTMB1)	Nouveau NISS (PNAA1)
Réponse 1	A	I605	I606					X	
Réponse 2	A	I605	N001	X	X	1 à 15	X	X	
Réponse 3	R	I605	N001	X	X	1	X	X	X
Réponse 4	E	I605	N001	X	X	1	X(C)	X(C)	
Réponse 5	E	I605	N000						

Réussite flux:

A : Intégration acceptée.

R : Intégration réalisée à l'aide d'un autre NISS que celui fourni dans la soumission.

E : Intégration refusée.

Qualifiant pour les codes retour

508	:	Warning
509	:	Erreur fatale dans la partie données du message
510	:	Information
511	:	Erreur non-fatale
512	:	Erreur fatale dans la partie préfixe du message

Réponse 1 = intégration OK = préfixe + segment DTMB1 (image du répertoire)

Réponse 2 = intégration OK + warnings = préfixe
+ segment BGMA1 (type N001, identification de la réponse)
+ segment DTMA1 (date envoi)
+ {segment ERCA1 (warning de 1 à 15) + segment ATTA1 (statut du code)}
+ segment GSAA1 (séparateur)
+ segment DTMB1 (image du répertoire)

Réponse 3 = intégration avec nouveau NISS + code retour 1 = préfixe
+ segment BGMA1 (type man, identification de la réponse)
+ segment DTMA1 (date envoi)
+ segment ERCA1 (code retour application) + segment ATTA1 (statut du code)}
+ segment GSAA1 (séparateur)
+ segment DTMB1 (**image du répertoire pour le nouveau NISS**)
+ segment PNAA1 (nouveau NISS)

Réponse 4 = refus d'intégration = préfixe

- + segment BGMA1 (type man, identification de la réponse)
 - + segment DTMA1 (date envoi)
 - +{ segment ERCA1 (code retour application) + segment ATTA1 (statut du code)}
 - [+ segment GSAA1 (séparateur du groupe) + segment DTMB1 (image du répertoire)
- ! Dans ce cas la zone "réussite flux" du préfixe est égale à "E".**

Réponse 5 = demande mais réussite flux = E et le code retour réseau et/ou application peuvent être différents de zéro

- code retour application 700000 = longueur input enregistrement > L max
- code retour application 700001 = longueur d'un segment inhouse file standard > L max
- code retour application 100000 = problèmes DB2 ou APPC _ arrêt intégration
- code retour application 800080 = le Numéro Bis ne figure ni dans le Registre Bis ni dans les historiques
- code retour application 800070 = le Numéro Bis a été remplacé par un autre Numéro Bis ou par un Numéro National

I605 : CODES RETOUR APPLICATION

700000	:	Input enregistrement trop long
700001	:	Segment inhouse file trop long
800070	:	Le Numéro Bis ne figure ni dans le Registre Bis ni dans les historiques
800080	:	Le Numéro Bis a été remplacé par un autre Numéro Bis ou par un Numéro National
100000	:	Problèmes BCSS (DB2, APPC,...)
901010	:	Erreur dans la structure du NISS
901040	:	Le Numéro National n'a pas été retrouvé dans le Registre National
901050	:	Anomalie pour le nom
901051	:	Anomalie pour le prénom
901052	:	Anomalie dans la date de naissance
901053	:	Le NISS n'est pas présent dans la soumission d'origine
901054	:	Aucune adresse n'est spécifiée dans la soumission d'origine
901055	:	Anomalie dans l'adresse de résidence (l'adresse de résidence dans la demande ne correspond pas à l'adresse de résidence dans le Registre National)
901056	:	Anomalie dans l'adresse (l'adresse de paiement dans la demande ne correspond pas à l'adresse de résidence dans le Registre National)
901057	:	Anomalie adresse dans le Registre National ou dans les Registres BCSS
901058	:	Anomalie au niveau de l'adresse (l'adresse de résidence dans la demande ne correspond pas à l'adresse de paiement dans les Registres BCSS)
901059	:	Anomalie au niveau de l'adresse de paiement (l'adresse dans la demande ne correspond pas à l'adresse des registres BCSS)
901070	:	Le Numéro Bis n'a pas été retrouvé dans le Registre Bis
901074	:	Le Numéro Ter n'a pas été retrouvé dans le Registre Ter
901075	:	NISS déjà intégré (seulement si intégration avec code qualité 0)
901076	:	Numéro Ter déjà intégré pour une autre institution
901080	:	Numéro Bis remplacé par Numéro National
901081	:	Numéro Bis remplacé par Numéro Bis
901082	:	Numéro National remplacé par Numéro National
901083	:	Numéro Ter remplacé par Numéro National
901084	:	Numéro Ter remplacé par Numéro Bis
901085	:	Numéro Ter remplacé par Numéro Ter
901903	:	Le nom n'est pas présent dans la soumission
901908	:	Numéro Ter déjà présent dans Registre Ter
902040	:	Le secteur n'est pas présent dans le répertoire des références de la BCSS
902041	:	Le code qualité n'est pas présent dans le répertoire des références de la BCSS
902042	:	La phase n'est pas présente dans le répertoire des références de la BCSS

WARNINGS I605

901013	:	Erreur dans le premier ou second prénom
901017	:	Erreur dans la date de naissance
901020	:	Erreur dans la date de décès
901025	:	Erreur dans la date situation
901027	:	Erreur dans le nom
901030	:	Erreur dans le code pays résidence
901031	:	Erreur dans le code pays adresse
901032	:	Erreur dans le code commune de l'adresse de résidence
901033	:	Erreur dans le code commune de l'adresse de paiement
901034	:	Erreur dans le code postal de l'adresse de résidence
301035	:	Erreur dans le code postal de l'adresse de paiement
901036	:	Erreur dans le code du lieu de naissance
901037	:	Erreur dans le code nationalité
901038	:	Erreur dans le code sexe
901039	:	Erreur dans le code état civil

INVENTAIRE DETAILLE DES REPONSES I605

avec indication du type NISS comme input

NNAT (Numéro national)

NRB (Numéro bis)

NTER (Numéro ter)

éventuellement avec une image du répertoire (DTMB1)

warnings (ERCA1, qualifiant = 508)

un nouveau NISS (PNAA1)

A _ attribution

R _ remplacement

(n) = image du répertoire mais après introduction du **nouveau NISS**

(c) = image

b = NISS blanc

Remarque : un même code retour peut avoir un qualifiant différent selon qu'il apparaît dans la réponse 3 ou 4

NNAT	INPUT		REPONSE	RC1 ERCA1	QUALIFIANT ATTA1	REPERTOIRE DTMB1	WARNINGS ERCA1	NEW-NISS PNAA1	
	NRB	NTR						A	R
			1	-	-		-	-	-
			2	-	-			-	-
b	b	b	3	901040	511	(n)	-		-
			3	901070	511	(n)	-		-
			3	901050	511	(n)	-		-
			3	901051	511	(n)	-		-
			3	901052	511	(n)	-		-
			3	901053	511	(n)	-		-
			3	901054	511	(n)	-		-
			3	901055	511	(n)	-		-
			3	901056	511	(n)	-		-
			3	901057	511	(n)	-		-
			3	901058	511	(n)	-		-
			3	901059	511	(n)	-		-

NNAT	INPUT		REPOSE	RC1 ERCA1	QUALIFIANT ATTA1	REPERTOIRE DTMB1	WARNINGS ERCA1	NEW-NISS PNA1		
	NRB	NTR						A	R	
			3	901080	510	(n)	-	-	NNAT	
			3	901081	510	(n)	-	-	NRB	
			3	901082	510	(n)	-	-	NNAT	
			3	901083	510	(n)	-	-	NNAT	
			3	901084	510	(n)	-	-	NRB	
			3	901085	510	(n)	-	-	NTR	
b	b	b	4	901040	511	(n)			-	
			4	901070	511	(n)			-	
			4	901050	511	(n)			-	
			4	901051	511	(n)			-	
			4	901052	511	(n)			-	
			4	901053	511	(n)			-	
			4	901054	511	(n)			-	
			4	901055	511	(n)			-	
			4	901056	511	(n)			-	
			4	901057	511	(n)			-	
			4	901058	511	(n)			-	
			4	901059	511	(n)			-	
			4	901080	510	(n)			-	NNAT
			4	901081	510	(n)			-	NRB
			4	901082	510	(n)			-	NNAT
			4	901083	510	(n)			-	NNAT
4	901084	510	(n)			-	NRB			
4	901085	510	(n)			-	NTR			
			5	901010	512	(c)	-	-	-	
			5	902040	512	(c)	-	-	-	
			5	902041	512	(c)	-	-	-	
			5	902042	512	(c)	-	-	-	
			5	901903	509	(c)	-	-	-	

NNAT	INPUT		REPOSE	OUTPUT					
	NRB	NTR		RC1 ERCA1	QUALIFIANT ATTA1	REPertoire DTMB1	WARNINGS ERCA1	NEW-NISS PNA1	
								A	R
b	b	b	5	901908	509	(c)	-	-	-
			5	901076	509	(c)	-	-	-
			5	901040	509	(c)	-	-	-
			5	901070	509	(c)	-	-	-
			5	901074	509	(c)	-	-	-
			5	901075	509	(c)	-	--	-
			5	901050	509	(c)	-	-	-
			5	901051	509	(c)	-	-	-
			5	901052	509	(c)	-	-	-
			5	901053	509	(c)	-	-	-
			5	901054	509	(c)	-	-	-
			5	901055	509	(c)	-	-	-
			5	901056	509	(c)	-	-	-
			5	901057	509	(c)	-	-	-
			5	901058	509	(c)	-	-	-
			5	901080	509	(c)	-	-	-
						5	901081	509	(c)
			5	901082	509	(c)	-	-	-
			5	901083	509	(c)	-	-	-
			5	901084	509	(c)	-	-	-
			5	901085	509	(c)	-	-	-
			5	901059	509	(c)	-	-	-

Table des matières

I. À propos de ce document	3
II. Le répertoire des personnes de la BCSS	3
A. Le numéro NISS (9999999999)	3
B. Code Secteur (999)	4
C. Code qualité (999)/ Code phase (99)	4
D. Date de début et de fin	5
E. Date dernière modification:	5
III. I605	6
A. Description du flux intégration I605	6
A.1. Intégration I605 acceptée avec NISS soumis	6
A.2. Intégration acceptée, avec un autre NISS que celui qui a été soumis.	6
A.3. Intégration refusée	6
B. Contrôles disponibles.	7
C. Utilisation des préfixes BCSS pour le message I605	7
D. Mise en page fonctionnelle soumission	9
E. Interprétation fonctionnelle des réponses I605	9